


Adresse de facturation

QUILLERÉ Christelle
17 Ham. de Moten Graetal
56450 SURZUR
France

Adresse de livraison

CHRISTELLE QUILLERÉ
17 HAM. DE MOTEN GRAETAL
56450 SURZUR
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF260700926	06/07/2026	J000056890	05/07/2026

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net TTC	Montant net TTC
RG-218111	Cache boule attache remorque Cache noir sans attache FROLI	1,00	0,50	0,50
RG-911612C	Natte antidérapante tapis - Coloris : Beige WOL	2,00	1,20	2,40
RG-221761	Pare-vent Windy avec 3 pans BAYA SUN	1,00	23,10	23,10
RG-357201	Adaptateur prise mâle CEE P17/prise femelle type française	1,00	4,84	4,84
RG-357242	Adaptateur prise femelle CEE P17/prise mâle standard Schuko	1,00	6,44	6,44
RG-950674	Socle 7 Broches PVC HABA	1,00	1,70	1,70
RG-669263	Prêt à dormir Simply Green pour camping-car - Dimensions : 160 x 210 cm INCASA	1,00	33,18	33,18
RG-073765	Etendoir pliable 16 pinces BO-CAMP	1,00	7,40	7,40
RG-072873	Table de camping Flex Alu - Modèle : 4 personnes SOPLAIR	1,00	54,08	54,08
RG-791496	Lampe anti-moustiques BAYA SUN	1,00	2,88	2,88

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Léznigan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
05/07/2026	Paypal	146,68

Frais de port	9,00
Eco-participation DEEE TTC	0,94
Eco-participation mobilier TTC	0,22
Montant total HT	122,23
TVA 20,00 sur 122,23	24,45
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	146,68

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent